

**Délibération N°11**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"PAYS DE LAPALISSE"

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**L'an **deux mil vingt-trois**Le **Dix-Neuf Janvier à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 13 Janvier 2023 s'est réuni, à  
la Salle de la Grenette de Lapalisse, en séance ordinaire  
publique

sous la présidence de

**Monsieur Jacques de CHABANNES, Président**

Étaient présents :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES, M. BOUCHET, Mme QUATRESSOUS, M. BRUNIAU, M. ROUSSILHE, Mme MINARD de CHABANNES, M. BODIN, Mme AUBIN
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD, Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD, pouvoir à Mme THEVENOUX
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN, pouvoir à M. de CHABANNES
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON, pouvoir à Mme AUBIN

Absent :

- Commune de LAPALISSE : M. FERBOS

Madame Delphine THEVENOUX a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle la délibération prise par le bureau communautaire le 24 mai 2022, lors de laquelle le projet de centre Jeunesse et culturel a été présenté.

Il a été acté que le projet de Centre Jeunesse et Culture, initialement projeté dans le Musée d'Art Brut, serait étudié sur le bâtiment socio-culturel de l'ex lycée professionnel agricole, appartenant ce jour à l'huilerie de LAPALISSE.

Afin de conserver l'octroi de l'AMI Projets structurants, attribué par le Conseil départemental de l'Allier, il faut avancer les études et signer les marchés avant le 30 juin 2023,

Une Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architectes SPIRALE ; la phase APS est presque terminée, les demandes de subvention complémentaires seront déposées en février. Il convient de concrétiser l'acquisition du bâtiment pour pouvoir bénéficier des différentes aides.

Monsieur le Président propose d'acquérir une partiel de la parcelle cadastrée BS 133 appartenant à l'Huilerie de Lapalisse. La superficie serait approximativement de 14 100 m<sup>2</sup> avec un bâtiment de 1 200 m<sup>2</sup> ; Monsieur le Président propose de l'acquérir au prix de 90 000 €.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	21
VOTANTS :	24

**OBJET :**

<b>CENTRE</b>	<b>JEUNESSE</b>	<b>ET</b>
<b>CULTURE</b>	<b>- Achat</b>	<b>des</b>
<b>bâtiments</b>		

Le projet devrait rester dans l'enveloppe prévisionnelle de 1 800 000 €.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition d'une parcelle de 14 100 m2 environ, issue de la parcelle BS133, sur laquelle est positionné l'espace socio culturel de l'ex Lycée Professionnel, le plateau sportif ainsi qu'un espace boisé. La superficie de la parcelle sera ajustée lors de l'établissement du plan de bornage puisqu'une division cadastrale est nécessaire.

- d'autoriser Monsieur le Président à réaliser cette acquisition au prix de 90 000 € à l'huilerie de Lapalisse,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents qui permettront de finaliser cette acquisition.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Président,  
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de Vichy le : 24 JAN. 2023  
Publié ou Notifié le : 20 JAN. 2023  
Accusé Réception en Sous-Préfecture  
le :  
Ou Accusé Réception de la télétransmission  
le :

Le Président,  
J. de CHABANNES,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"VALS DE LAPALISSE"

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
"VALS DE LAPALISSE"